

Décision du Maire

N° 2026-092

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Objet : Dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme – PARKING
AXONE DIT « P1 » - CVE SOLAR**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 27 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant le projet, suite à appel à manifestation d'intérêt conjoint de Pays de Montbéliard Agglomération et de la Ville de Montbéliard, de réalisation d'une centrale photovoltaïque et de ses installations annexes sur les parkings dit « P1 » et « P2 » ainsi que la partie à usage de cheminement piéton (qui a été aménagé par PMA) destiné à relier ledit parking à la rue du Commandant Rossel, le tout situé sur le secteur des Gros Pierrons à Montbéliard par la société CVE SOLAR ;
- Considérant les travaux portant sur le domaine public cadastré BI 0270 ; BK 0103 ; BK 0115 ; BK 0059 ; BK 0058 ; BK 0063 ; BK 0069 ; BL 0530 ; BL 548 ;
- Considérant que la société CVE SOLAR, pour pouvoir procéder au dépôt de l'autorisation d'urbanisme lui permettant de lancer le projet, doit recueillir au préalable l'autorisation du propriétaire du tènement municipal ci-avant décrit ;
- Considérant que cette décision ne vaut pas cession de foncier.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- D'autoriser la société CVE SOLAR à procéder au dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme sur les parcelles cadastrées susvisées à Montbéliard, dont la Ville est propriétaire.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le vendredi 24 Juillet 2026

Le Maire



Marie-Noëlle Biguinet

Déposée en Sous-Préfecture le : 24/07/2026

Marie-Noëlle BIGUINET

Affichée le : 24/07/2026